

NOUVELLE REVUE  
THÉOLOGIQUE

85 N° 2 1963

Régulation des naissances: pour une  
pastorale d'ensemble

Clément MERTENS (s.j.)

p. 176 - 188

<https://www.nrt.be/es/articulos/regulation-des-naissances-pour-une-pastorale-d-ensemble-1699>

## Régulation des naissances : Pour une pastorale d'ensemble

La régulation des naissances est une des questions avec lesquelles l'Eglise, dans toute la variété de ses membres et à tous les niveaux de sa hiérarchie, se voit le plus continuellement confrontée aujourd'hui.

Cette question ne se pose pas seulement au directeur de conscience, au prêtre de paroisse, au confesseur de passage dans leurs rapports — combien difficiles souvent ! — avec les pénitents. Elle se pose d'abord aux époux chrétiens ; aussi aux médecins. Elle se pose aux évêques qui doivent prendre position en face d'une propagande publique ou larvée en faveur de la contraception. Elle se pose aux instances suprêmes du Magistère. Enfin, aux hommes de science ou d'action dans les Universités, les Parlements, les grands organismes internationaux.

L'Eglise Catholique se préoccupe de manière très attentive et efficiente de la famille et de l'enfance ; un auteur protestant le signalait naguère à ses coreligionnaires <sup>1</sup>. Peut-on dire, cependant, que sa pastorale soit adaptée aux dimensions et à la complexité du problème de la régulation des naissances tel qu'il se pose dans le monde actuel ? Réserveons la réponse pour plus tard et commençons par rappeler les divers éléments et les divers aspects de ce problème.

Mais pour prévenir toute méprise, reconnaissons dès l'abord que, pour important qu'il soit, il n'est pas le seul ni même le principal de la pastorale contemporaine. Les pages qui suivent ne voudraient pas être la manifestation de quelque monomanie. En outre, nous ne nous occuperons pas, en ordre principal, des rapports directs du prêtre avec ses ouailles. Nous voudrions plutôt souligner la nécessité d'une action sur le milieu social, l'importance des recherches scientifiques indispensables pour que cette action soit correcte et efficace. Nous voudrions indiquer les tâches qui attendent les laïques, chacun suivant sa vocation propre, marquer aussi le besoin d'une impulsion vigoureuse et organisatrice partant de la hiérarchie. Sans cette vision et cette action globales, organiques, le ministère immédiat du prêtre risque d'être arrêté sans cesse par des obstacles insurmontables, de ne pas laisser aux laïcs le rôle qui leur revient. C'est pour indiquer ce point de vue élargi, ce caractère global que nous avons employé, faute de mieux, le terme de « pastorale d'ensemble ». Nous croyons d'ailleurs que la suite le justifiera.

\*

\* \*

---

1. R. M. Fagley, *The Population Explosion and Christian Responsibility*. New-York, Oxford University Press, 1960, 260 p.

1. Il faut, d'abord, évoquer quelques faits qui sont en relation particulièrement étroite avec notre propos<sup>2</sup>.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a vu se déclencher une modification profonde des conditions de vie, en prenant ce dernier mot au sens le plus rigoureux, c'est-à-dire une modification profonde de la biologie humaine. Des victoires successives et remarquables sur la maladie ont doublé l'espérance de vie à la naissance. Venant au monde en Europe Occidentale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les enfants n'avaient, en moyenne, que 35 années de vie devant eux ; aujourd'hui ils en ont près de 70. Rien que de ce fait, la population aurait doublé. Bien plus, contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est aux classes d'âges les plus jeunes que cette modification a profité surtout. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un quart des enfants mouraient avant d'atteindre un an et un autre quart avant leur vingtième anniversaire. Sur huit enfants, nés dans une famille, quatre seulement arrivaient à l'âge adulte. Aujourd'hui, dans les pays les plus avancés du point de vue médical, ils y parviennent pratiquement tous (95 pour cent) et 92 pour cent survivront à 40 ans. Changement profond dans la vie familiale, plus profond encore dans la vie des nations. En effet, la survivance presque complète des jeunes adultes jusqu'à 40 ou 50 ans comporte des effets cumulatifs, en augmentant le nombre non seulement des habitants, mais des procréateurs. Cette modification fut relativement lente dans les pays où elle se produisit d'abord (les pays « occidentaux »). Au contraire, elle est plus d'une fois foudroyante dans ceux qui bénéficient brusquement des progrès médicaux accumulés ailleurs durant 150 ans. En dix ans, la mortalité a diminué presque de moitié à Porto-Rico, à Ceylan, à Formose, de 35 % au Venezuela...

La conséquence la plus immédiate et la plus apparente de cette transformation des conditions de vie est une augmentation sans précédent de la population. L'Europe a connu, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, un essor démographique remarquable, malgré la forte émigration qui lui enlevait une partie de ses jeunes adultes.

Mais, les taux d'accroissement que l'on observe aujourd'hui dans certaines parties du monde sont très supérieurs à ceux que connurent les pays « occidentaux ». En Asie et en Amérique Latine, même en Afrique, la natalité reste fort élevée en face d'une mortalité qui a baissé considérablement et qui est appelée à décroître encore durant un certain temps. Aussi voit-on, spécialement en Amérique Centrale et Tropicale (du Mexique au Brésil inclus), des taux qui entraînent le doublement de la population en vingt-cinq ans, voire en moins.

---

2. Pour plus de détails, voir C. Mertens, *Données démographiques et économiques des problèmes de population*, rapport présenté au IX<sup>e</sup> Congrès International des médecins catholiques (*Saint-Luc Médical*, 1961, p. 107-127 ou « *Arzt und Christ* », 1961, Sonderband; traduction italienne dans « *Sessuologia* », 1961, p. 94-105). Voir surtout les ouvrages cités dans ce rapport ou dans notre article de la *N. R. Th.*, 1959, pp. 1029-1048.

Signalons tout de suite que ceci pose de graves problèmes, en particulier pour les pays pauvres, ceux qui sont « à développer ». En effet, la nation se trouve alors devant trois ordres de besoins concurrents ; ce qui est consacré à satisfaire l'un ne peut être employé pour les autres <sup>3</sup>. D'abord, il faudrait pouvoir augmenter la consommation individuelle, souvent si déficiente en matière de nourriture, d'habitation, d'éducation, de soins médicaux... Mais, si la population augmente, il faut pourvoir les nouveaux venus : autre ordre de besoins. Enfin, pour assurer un véritable développement économique, durable et à la mesure du retard qui doit être rattrapé, il faudrait investir des sommes considérables en routes, réseaux d'irrigation, industries de base, centres de santé, d'éducation et le reste <sup>4</sup>.

Des problèmes analogues se posent au niveau des familles. La survivance de presque tous les enfants, la nécessité de leur donner une éducation de plus en plus coûteuse mettent les parents devant des charges accrues. Un auteur du XIX<sup>e</sup> siècle, A. Dumont, avait déjà signalé que, pour s'assurer, ou assurer à leurs enfants, une position sociale plus élevée, bien des parents étaient amenés à limiter très étroitement leur progéniture.

2. Ceci nous amène à un second fait. Les découvertes scientifiques et la mentalité même qui est à leur origine, ont conduit les hommes à vouloir de plus en plus prendre en main leur destinée. La part du hasard, de la résignation ont diminué graduellement dans de nombreux domaines de la vie. On a voulu, au contraire, s'assurer contre les risques, acquérir de plus en plus, à mesure qu'apparaissaient des possibilités nouvelles. On a voulu le faire méthodiquement et suivant des choix, des orientations, dont on entendait être maître. La transcendance d'une loi divine a été de moins en moins acceptée. Il est inutile, pensons-nous, d'insister sur une évolution aussi souvent décrite.

3. Mais ces deux faits se combinèrent pour en faire naître un troisième auquel nous avons déjà fait allusion. Dans leur volonté d'aménager leur existence terrestre suivant leurs propres options, les hommes ont choisi de manière croissante de limiter les naissances, par les moyens qui leur sembleraient opportuns. La réduction de la morbidité et de la mortalité a été suivie par une réduction, considérable elle aussi, de la natalité. En moins d'un siècle celle-ci est passée en Europe Occidentale de plus de 30 ‰ à 15 ‰ aux approches de la seconde guerre mondiale. En dix ans, elle a subi une réduction analogue au Japon (34 ‰ en 1947, 17 ‰ en 1957). L'avortement et la contraception furent les moyens mis principalement en œuvre pour réaliser la limi-

3. Ceci demanderait à être nuancé, mais est suffisamment exact pour une vue d'ensemble.

4. Voir C. Mertens, *Données démographiques*, etc.

tation, cela ne fait aucun doute et n'est même nié par personne<sup>5</sup>. Ici encore, ce sont les pays « développés » de l'Europe Occidentale qui furent les premiers, la France ayant pris une avance d'un demi-siècle sur les autres. Les pays neufs de langue anglaise, peuplés par les Européens, suivirent l'exemple. Mais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous voyons d'autres nations, et parmi les plus peuplées, comme l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Chine, gagnées par la même attitude. Jusqu'ici l'Afrique Noire et surtout l'Amérique Latine ont été peu touchées.

Il faut noter que la limitation des naissances, bien plus que la lutte contre la maladie, est restée longtemps une affaire strictement privée. Loin de faciliter la propagande en sa faveur, les pouvoirs publics ont commencé par l'interdire, même en Angleterre ou aux Etats-Unis et dans certains pays (France, Belgique, p. ex.), elle reste légalement prohibée. Au contraire, dans les nations qui s'y rallièrent plus récemment, les pouvoirs publics ont pris ouvertement position en sa faveur; l'initiative vient d'eux, plus que des particuliers. C'est spécialement le cas de l'Inde, du Pakistan, du Japon, de l'Indonésie, de l'Egypte, des pays communistes, maintenant entrés presque tous dans cette voie autrefois condamnée<sup>6</sup>.

Trois faits donc, liés les uns aux autres, — non pas inéluctablement, mais historiquement — liés d'ailleurs à tout un complexe de civilisation : réduction de la morbidité et, par suite, de la mortalité; volonté croissante de planifier la dimension des familles et l'évolution des populations; réduction de plus en plus répandue de la natalité par le recours massif à la contraception et à l'avortement.

4. L'Eglise catholique condamne inébranlablement ces moyens. C'est elle qui oppose la résistance la plus forte — certes pas toujours victorieuse — à la diffusion universelle de la « civilisation de la contraception ». Mais, un quatrième fait s'est produit qui, mineur peut-être pour d'autres, a pour elle une importance considérable: les progrès de la physiologie ont ouvert, depuis une trentaine d'années, une voie nouvelle pour la régulation de la fécondité et la limitation des naissances. Cette voie est compatible avec les exigences morales auxquelles s'est toujours référée l'Eglise. Des découvertes ultérieures, des progrès dans l'éducation des conjoints la rendent de plus en plus accessible et de plus en plus sûre. L'Eglise va-t-elle s'y engager? Jusqu'où? Cette dernière modification, qui la touche de façon particulière, l'oblige à une réflexion approfondie. Il ne suffit plus de condamner des moyens immoraux, de se réjouir de certaines situations — familles

5. La stérilisation chirurgicale fait, aujourd'hui, des progrès rapides dans certains pays.

6. Cfr C. Mertens, S.J., *Le marxisme et les problèmes de population*, dans *La Vie Economique et Sociale*, mai 1962, pp. 201-217.

nombreuses, populations rapidement croissantes — parce qu'elles prouvent que ces moyens mauvais n'ont pas été employés. Maintenant qu'on dispose de moyens licites, largement applicables, on peut, avec un esprit plus libre, d'une manière plus concrète, se demander quelle est la valeur d'une régulation, voire d'une limitation des naissances. S'il est vrai que la question était toujours valable en soi et qu'elle a d'ailleurs été abordée autrefois par les moralistes, elle n'en prend pas moins, aujourd'hui, une portée pratique considérablement accrue.

5. Il est clair que ces faits nouveaux entraînent de nouvelles exigences pour la pastorale. On ne peut prêcher, préparer au mariage, diriger en confession dans le Montréal d'aujourd'hui comme on le faisait au Québec de Maria Chapdelaine. Et ce qui est vrai du Nouveau Monde n'est pas moins valable pour l'ancien.

L'adaptation se fait, elle est parfois lente. Pie XII lui a fait faire un pas décisif, principalement dans ses allocutions aux sages-femmes d'Italie, mais cette impulsion ne s'est pas encore transmise à toutes les parties du corps de l'Eglise; en outre, la complexité du problème et les aspects multiples des directives et de l'action qu'elle exige, sont loin d'être suffisamment perçus. Un immense effort d'approfondissement et de diffusion est requis auquel tous, prêtres et laïques, doivent prendre part. Sa nécessité est urgente. Dans cette humanité surprise par une soudaine et puissante poussée de la vie, les chrétiens ne peuvent manquer à leur devoir d'être lumière du monde, sel de la terre. Il faut faire vite, car suivant le titre d'un film consacré autrefois à un problème connexe « demain, il sera trop tard ».

\*

\*   \*

6. A la base de toute pastorale de la régulation des naissances se trouve, évidemment, une doctrine du mariage. Mais, pour l'objet que nous étudions ici, certains de ses aspects doivent être particulièrement mis en lumière.

Le premier est celui de la vocation. Un bon mariage n'est pas seulement l'heureuse rencontre de deux êtres qui se trouvent sympathiques et veulent désormais mettre leur vie en commun. Dieu les a préparés l'un pour l'autre. D'abord, en créant des hommes et des femmes, doués de qualités complémentaires, appelés à se les communiquer dans l'accomplissement d'une des œuvres les plus hautes qu'Il ait assignées à l'humanité: la procréation et l'éducation de nouveaux hommes<sup>7</sup>. Cette

---

7. Qu'il soit entendu, une fois pour toutes, que nous ne pouvons concevoir une procréation qui ne se prolongerait pas par une éducation. Il s'agit de mettre des *hommes au monde*, en prenant ces deux mots dans toute la richesse de leur signification. Ce qui commence à la conception ne se termine que quand un adulte a été introduit à toute la complexité du monde qui est le nôtre.

vocation générale se spécifie en une Providence particulière qui a fait se rencontrer ces deux êtres déterminés, Providence dont l'action peut être plus ou moins apparente et s'exercer de mille manières, à travers des parents, des amis, des circonstances de tout genre.

Il est capital que les époux aient cette foi en une vocation et l'approfondissent. Ils sauront alors qu'ils ne sont pas les maîtres suprêmes de l'œuvre, artisans de leur destinée qui se suffisent à eux-mêmes. Ils auront, dans leur mariage, au cœur de leur amour conjugal, cette soumission, cette admiration, cette confiance qui font la vertu de religion. Leur vocation, au demeurant, prend la plénitude de sa signification dans la participation qu'elle réalise à l'union aimante et féconde du Christ et de son Eglise.

Œuvre sainte, œuvre grandiose parce qu'elle s'insère dans la construction du Royaume de Dieu, bien mieux qu'une pierre dans la cathédrale, qu'une voix dans le chœur immense des saints. C'est dans la reconnaissance de cette vocation que se trouve la meilleure garantie — la seule qui soit solide — de la fidélité, de la chasteté, de la générosité.

A la soumission à l'égard de Dieu doit se joindre cette note spécifique de l'amour qu'est le respect mutuel. Car chacun de ces deux êtres a sa vocation propre qui ne se dissout pas dans la vocation commune; il possède sa valeur, ses qualités et aussi ses limites distinctives, qui n'ont pas à se confondre. Dieu les a fait homme et femme; il les a faits tels et tels et chacun doit reconnaître les particularités de l'autre sans vouloir les forcer pour les adapter à son mode; il doit désirer les épauler pour le bonheur de l'autre et pour son propre enrichissement.

Ceci trouve son application dans un domaine que nous serions tentés de trouver bien bas, si, depuis un demi-siècle, de nombreuses études n'en avaient rappelé la signification profonde: la sexualité, plus précisément même, la génitalité. Une morale, dite traditionnelle, a insisté trop unilatéralement sur les « droits » de l'homme qui, pour réels qu'ils puissent être, deviennent exorbitants dans toute civilisation érotique — et la nôtre en est une. Il faut rappeler ceux de la femme; il faut insister sur le droit qu'a l'organisme féminin à un repos qui lui est nécessaire — espacement, voire arrêt des maternités — et cela non par la fraude, que celle-ci soit l'adultère ou la contraception, mais par la maîtrise de l'homme et par ce qui apparaît de plus en plus comme une condition d'un vrai bonheur dans le mariage: l'harmonisation des rapports conjugaux. Mais, ici nous anticipons sur la suite.

7. S'il nous faut une doctrine du mariage, il nous faut plus encore une doctrine de la fécondité. Nous voulons dire que, sur ce point, un approfondissement, une élucidation sont impérieusement appelés par les faits que nous avons signalés plus haut.

Traditionnellement et avec constance, l'Eglise catholique a montré

une grande estime pour une transmission généreuse de la vie. Mais, une partie de cette estime, surtout depuis un siècle, allait plus à l'absence — d'ailleurs très méritoire — de fraude qu'à la diffusion elle-même de la vie. On félicitait les parents de familles nombreuses d'avoir « accepté les enfants que Dieu leur avait envoyés », moins de les avoir voulus. Le Chanoine Leclercq a écrit : « Dans les milieux catholiques... on a fait une apologie de la famille la plus nombreuse possible, alors que la préoccupation réelle était simplement une préoccupation de morale personnelle des époux <sup>8</sup> », entendons : une préoccupation d'éviter l'onanisme, la considération des enfants ne venant que de manière subsidiaire.

Or, nous l'avons dit, le problème commence à se poser aujourd'hui en termes sensiblement différents et cette évolution s'accroîtra de plus en plus. Il ne s'agit plus de savoir s'il faut souhaiter de nombreux enfants pour éviter les fautes contre la chasteté conjugale, mais s'il faut les souhaiter sans plus, pour eux-mêmes.

A cette question, nous croyons qu'il faut répondre résolument oui. Nous nous en sommes expliqué autrefois <sup>9</sup>. Nous nous sommes rallié à une formule du Chanoine Leclercq : « Tant du point de vue familial que social il faut souhaiter une natalité abondante et saine, aussi abondante qu'elle peut l'être sans cesser d'être saine, mesurée sur les capacités familiales et sociales de l'humanité <sup>10</sup> ».

Au risque de faire frémir certains, même parmi de bons catholiques, à la question : « L'Eglise est-elle pour le plus grand nombre possible d'enfants ? », nous répondons : oui — à condition d'entendre « possible » non pas physiologiquement, mais humainement. Avoir le courage, la santé, les moyens matériels requis pour élever convenablement de nombreux enfants est une bénédiction, comme l'Eglise l'a toujours enseigné. Bien plus, élever courageusement, au milieu de graves difficultés peut-être, les enfants dont on a accepté la venue pour rester fidèle aux exigences de la chasteté conjugale mérite aussi estime profonde et respect.

Devant l'attitude de certains prêtres, qui n'ont sans doute réfléchi que très incomplètement aux conjonctures nouvelles de la vie familiale, les parents de familles nombreuses ont parfois l'impression qu'ils sont aujourd'hui « lachés » par l'Eglise, qu'ils sont considérés comme des dupes ou des irresponsables. C'est certainement peu conforme aux exemples donnés par les derniers Souverains Pontifes et c'est regrettable du point de vue moral comme du point de vue social, surtout dans les pays où le manque général de vitalité démographique n'est compensé — très incomplètement — que par la générosité d'une mino-

8. Dans *Limitation des naissances et conscience chrétienne*, p. 44.

9. *N. R. Th.*, 1952, *Doctrine catholique et problème de la population*, spécialement p. 1043-1046.

10. *Leçons de Droit Naturel*, t. III, 3<sup>e</sup> éd., p. 256.

rité<sup>11</sup>. C'est extrêmement dangereux dans des pays comme ceux de l'Amérique Latine, de l'Asie, de l'Afrique où la masse de la population n'a pas encore été éduquée — et ne pourra certainement pas l'être rapidement — à une procréation délibérée, réfléchie. Dans certains de ces pays, le comportement sexuel de nombreux hommes et femmes présente, il est vrai, des aspects très négatifs: instabilité des unions, procréation irresponsable... Mais il y a aussi des aspects positifs: affection et dévouement pour les enfants, ignorance de comportements sophistiqués (au sens français de cet adjectif). Il serait désastreux de méconnaître ces valeurs sous prétexte de conduire tout d'un coup ces populations à ce qui nous semble rationnel. Les parents du Mexique, du Rwanda ou des Philippines qui élèvent, suivant leurs pauvres moyens, de nombreux enfants méritent notre soutien et notre estime même si, d'un point de vue purement statistique, on aurait pu souhaiter qu'ils eussent limité leur progéniture.

8. Si la pastorale doit favoriser une procréation généreuse, cela ne veut pas dire qu'elle ne doive favoriser aussi une procréation réfléchie. La réflexion n'exclut d'ailleurs pas le risque, voire l'aventure; heureusement qu'il reste dans nos sociétés, où la sécurité prospère sous tant de formes, des alpinistes, des explorateurs, des pionniers, des missionnaires ecclésiastiques ou laïcs et aussi des parents qui osent se fier aux ressources que Dieu a mises en eux et aux autres formes de sa Providence.

Mais, il faut se réjouir de ce que les progrès de la science médicale permettent de réduire ce qu'il pourrait y avoir de hasard, de résignation, de risques excessifs dans la procréation. Celle-ci est une des activités les plus élevées de l'homme. N'est-ce pas un bien qu'elle entre de plus en plus dans le domaine de ses conduites délibérées, à condition bien entendu qu'elle y reste soumise à la volonté normative de Dieu? Il faut espérer que de nouveaux progrès seront réalisés dans cette ligne. Bien plus, il faut stimuler à cet effet les recherches des savants catholiques, accepter tous les apports valables d'où qu'ils viennent. Rappelons les directives données par S.S. Pie XII<sup>12</sup> et l'appel pressant adressé naguère par S.Em. le Cardinal Suenens<sup>13</sup>.

Il importe, en outre, que le bénéfice de ces progrès soit mis à la portée de la masse des conjoints, des moins cultivés et des moins riches, comme des plus avantagés. Beaucoup de prêtres et de médecins se demandent encore si la continence périodique avec le contrôle thermique de l'ovulation ou d'autres formes morales de la régulation de la

11. En France, suivant un tract récent de « Vitalité française », 23,4 % des familles — celles qui ont 4 enfants ou plus — élèvent 51 % des enfants.

12. Allocution aux sages-femmes, *A. A. S.*, 1951, p. 846. Voir *N. R. Th.*, 1952, p. 70-80.

13. Allocution au Congrès catholique de la santé, cfr *Collectanea Mechliniensia*, 1958, p. 578-580.

fécondité peuvent être pratiquées de manière suffisamment sûre par des gens peu instruits, vivant dans des conditions apparemment peu favorables à un comportement méthodique. Bien des chrétiens aussi, parents, éducateurs, médecins, prêtres hésiteront à orienter spontanément dans cette voie. Tout au plus, y verront-ils une « sortie de secours » lorsque se présenteront à eux des cas difficiles. C'est une grave erreur. Il faut, avec toute la délicatesse requise, prendre les devants, qu'il s'agisse de la formation des futurs conjoints ou de l'enseignement de populations aux vues encore « traditionnelles ».

Un immense effort reste à faire en cette matière, dans nos pays, pour l'éducation des classes populaires, dans les pays en développement, pour l'ensemble de la population. Il faut oser prêcher le devoir d'une parenté réfléchie, montrer les valeurs chrétiennes dont elle est porteuse. En dehors des illustres exemples que nous avons cités un peu plus haut, nous ne connaissons guère d'interventions importantes dans ce sens<sup>14</sup>. Généralement lettres pastorales et prédication ou enseignement plus restreint ont un caractère défensif, réponse à une propagande agressive pour la contraception, l'avortement ou la stérilisation. Et pourtant des réalisations conduites dans un esprit profondément chrétien, avec un sens psychologique éveillé ont montré, au Canada, en France et ailleurs qu'une formation à la procréation réfléchie, généreuse, respectueuse des exigences morales est possible même dans des milieux peu instruits. Il faut évoquer ici l'action de pionnier que mena parmi des ménages ouvriers de Nantes le Docteur Van der Stappen, mort prématurément à la tâche. Son œuvre a été reprise par des « Equipes de Recherche » constituées de médecins, de jeunes foyers et de prêtres et se mettant au service des futurs conjoints ou des ménages<sup>15</sup>. A Montréal, un couple d'Action Catholique a donné le branle à une entraide analogue.

De nombreux indices font croire que les catholiques ont, en ce domaine, une grande œuvre à accomplir. Même à des conjoints qui ne sont pas liés par les préceptes de l'Eglise, la continence périodique apparaît comme très supérieure aux méthodes contraceptives et d'anciens usagers de celles-ci éprouvent une satisfaction profonde, même souvent un véritable dégoût pour leur comportement antérieur, quand ils ont été introduits à une conduite plus humaine. Tel médecin catholique anglais, connu pour instruire à la continence périodique, nous disait avoir plus de non-catholiques que de catholiques dans sa clien-

14. Signalons cependant la note pastorale très nette envoyée récemment à son clergé par l'archevêque de Toulouse et reproduite dans les *Fiches documentaires du C.L.E.R.* (voir ci-après), septembre-octobre 1962, p. 5-10.

15. Le livre des Drs B. et A. Vincent, *La grande joie d'aimer* (Paris, Julliard) relate l'œuvre du Dr Van der Stappen. Les Equipes de Recherches sont groupées dans un « Centre de Liaison » (Secrétariat C.L.E.R., 1 rue du Regard, Paris 5<sup>e</sup>) qui publie des « Fiches Documentaires du C.L.E.R. » d'un très grand intérêt (abonnements aux Editions Mappus, 11 rue Sainte-Hélène, Lyon, France).

tèle. Une enquête récente nous apprend que, malgré une propagande intense pour la contraception et malgré la diffusion de l'avortement, un tiers des ménages japonais qui pratiquent la limitation des naissances recourt à la continence périodique<sup>16</sup>. Nous ne pouvons entrer ici dans une étude de l'efficacité de cette méthode, mais il semble certain qu'elle est souvent mésestimée, très injustement<sup>17</sup>.

Il y a, en outre, ici une occasion de remettre en lumière et en pratique la doctrine, jadis bien affirmée dans l'Eglise, mais passablement tombée dans l'oubli, que la continence pratiquée dans le mariage pour des fins de prière, de mortification, de charité possède une valeur religieuse authentique et est, à son niveau, participation à la sainteté virginale du Christ et de sa Mère<sup>18</sup>.

9. La nécessité d'une pastorale positive, appuyée sur une sérieuse information, mérite de retenir tout particulièrement l'attention pour les pays qui connaissent un bouleversement de leurs conditions démographiques et un accroissement rapide de la population : Asie, Afrique, Amérique Latine.

Qu'on nous permette de répéter à ce sujet, en l'étendant à l'Amérique Latine, ce que nous disions lors de la Semaine de Missiologie de Louvain, en 1960. Dans certains milieux ecclésiastiques de ces pays, une prise de conscience des problèmes de natalité — au niveau de la famille et à celui de la nation — existe ; on peut citer en particulier l'Inde et le Japon ; mais il faut bien reconnaître qu'elle a été souvent consécutive à la propagande et à l'action malthusiennes et que rares, très rares sont ceux qui, en matière de population, ont une véritable compétence. En Afrique, si l'on en juge par l'absence totale de publications, même d'articles dans les principales revues de pastorale, l'ignorance ou le silence sont généraux. Un seul missionnaire est membre de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population. Dans le répertoire international d'institutions qui s'occupent d'études de population (UNESCO, 1959), on ne relevait aucune université, ou centre catholique de recherches en pays de mission. Aujourd'hui, on pourrait en mentionner une couple en Afrique et en Asie et guère plus en Amérique Latine.

Bien sûr, il y a un manque terrible de prêtres dans toutes ces régions et le travail immédiat d'évangélisation ou de pastorale — celui qui seul compte finalement —, absorbe presque toutes les forces. Il serait pourtant capital que dans chaque grande aire (Inde, Asie du S.E., Japon,

---

16. *Sixth Opinion Survey on Family Planning and Birth Control*. Tokyo, Mainiché Newspapers, 1962, p. 29.

17. Voir, notamment, à ce sujet les *Fiches Documentaires du C.L.E.R.*, en particulier l'importante étude publiée en mars 1962.

18. On trouvera des développements de cette vérité dans de Lestapis, *La limitation des naissances*, 2<sup>e</sup> éd., p. 193-200 et p. 285. Voir aussi J. G. H. Holt, *La fertilité cyclique de la femme*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Vigot, 1962, 88 p.

Afrique du Nord, Moyen-Orient, Afrique sub-saharienne, Amérique Centrale, Amérique Méridionale) il y ait quelques prêtres compétents en matière démographique et dans les problèmes moraux et sociaux de la natalité. Ils seraient les informateurs des évêques, des supérieurs religieux ; ils se tiendraient en contact avec les laïcs spécialisés dans ces domaines ou ceux qui leur sont connexes, ils veilleraient à la constitution de centres de recherches et d'enseignement, ils s'efforceraient de faire orienter convenablement la politique gouvernementale. Détacher quelques prêtres à cet effet, serait une opération pastorale de grande importance, un « investissement » très profitable à brève échéance. S'y refuser serait s'exposer à des risques graves et laisser l'Eglise démunie des moyens indispensables pour exercer les responsabilités et l'influence qui lui appartiennent en matière de famille et de population <sup>19</sup>.

10. Une pastorale réaliste ne peut ignorer la dimension sociale des problèmes qu'elle aborde. La vie sociale de nos jours est peu favorable à l'idéal conjugal et familial que nous venons d'évoquer. Elle lui oppose même de formidables obstacles et cela de multiples façons, dans ses formes les plus fluides comme la mentalité, l'opinion, ou dans ses institutions les plus définies telles que la législation ou les mécanismes de répartition des revenus.

Il est indispensable de mener une action vigoureuse sur ce terrain, sous peine de voir stérilisés les autres efforts entrepris. C'est fort bien, par exemple, de multiplier les cercles de spiritualité conjugale, d'y faire régner une ferveur sincère et méritoire. Mais, si au sortir d'un milieu restreint et privilégié, les jeunes foyers se heurtent à un mur glacé d'indifférence, voire d'hostilité, pour les enfants ou pour la fidélité, s'ils ne peuvent trouver un logement vraiment familial à un prix abordable, si leurs ressources pécuniaires sont hors de proportion avec leurs charges, ils risquent de se décourager ou de ne plus croire à cette spiritualité trop étrangère à la vie concrète. Notre pastorale conjugale et familiale ne pêche-t-elle pas, dans certains cas, par angélisme et, dans d'autres, son réalisme ne se limite-t-il pas aux aspects médicaux d'une procréation réfléchie, oubliant que si celle-ci doit atteindre sa dimension de générosité, le monde — c'est-à-dire la vie sociale — devra être aménagé en conséquence. Dans « Mater et Magistra », Jean XXIII rappelle que le précepte primitif est double : « Croissez et multipliez », mais aussi « Soumettez la terre ». Or, pour quiconque a examiné tant soit peu ce problème de l'aménagement du monde, il est clair que la question principale n'est pas celle des ressources naturelles, plus que suffisantes, qu'elle n'est pas celle des techniques de production qui, elles

19. Le coût financier de l'opération ne doit pas effrayer. Diverses fondations scientifiques accorderaient probablement un soutien généreux à des candidats sérieux venant des régions que nous avons mentionnées. Le Secrétariat de Liaison dont nous parlerons plus bas est disposé à fournir informations et appuis à cet effet.

aussi, dépassent largement nos besoins, mais celle des rapports sociaux et des attitudes collectives.

Le droit en vigueur à l'intérieur des nations ou réglant les rapports entre elles, la production et la répartition des biens et des services, les courants d'opinion les plus puissants, la presse ne s'intéressent guère aux besoins des familles dites nombreuses ou des peuples en croissance rapide, sinon pour chercher à réduire leur fécondité par n'importe quel moyen. Dans les états les plus riches, on manque d'écoles, de logements décents pour les familles normales. Un pays comme la Belgique, malgré sa prospérité et les avertissements les plus clairs, ne peut se résoudre à faire place aux jeunes dont il a besoin et aux familles qui sont prêtes à les élever : tout un réseau d'institutions, d'attitudes, d'influences empêche les réformes nécessaires.

Il faut donc veiller à l'existence de mouvements familiaux vigoureux, combattifs même, car les obstacles ne seront pas levés sans lutte. Nos cercles de spiritualité familiale doivent susciter les militants si nécessaires au plan social.

Un travail, moins apparent, mais tout aussi indispensable, doit être assuré également, pour éclairer l'action. Il s'agit de l'étude du milieu social, comprenant, ainsi que nous l'avons dit plus haut, depuis les mentalités jusqu'aux dispositions légales ou contractuelles. Cette étude doit utiliser toutes les techniques d'analyse correcte que mettent à notre disposition la sociologie, la psychologie, l'économie, le droit, etc. Elle doit se fonder sur des enquêtes et sur une réflexion rigoureuse mais aussi être animée par une inspiration large, généreuse, prospective. Où en sommes-nous ? Hélas, pas fort loin. Il suffit de comparer l'énorme apport scientifique fourni par les institutions de recherche non-chrétiennes, très souvent franchement malthusiennes, et ce que l'on produit du côté catholique. Aucun de ceux qui ont assisté à un Congrès International Scientifique de la Population ou qui suivent les bibliographies publiées sur la matière n'échappe à la conviction d'une insuffisance flagrante de notre part<sup>20</sup>. L'expérience enseigne, pourtant, que lorsque l'on présente, avec adresse et ténacité, des projets bien étudiés, appuyés sur une documentation scientifique solide, on a beaucoup de chances de les faire aboutir. Pour le prouver, il suffit d'évoquer l'histoire des allocations familiales, celle de l'action sociale ouvrière ou patronale, celle des organisations agricoles et bien d'autres réalisations dont nous pouvons être fiers. Et si nous éprouvons souvent, dans le domaine de la population, le sentiment de nous trouver devant un monde hostile, bien des fois aussi nous rencontrons avec joie des

---

20 Pour tâcher de remédier à cette insuffisance, pour coordonner quelque peu ce qui se fait, pour assister éventuellement des personnes ou des institutions un groupe de chercheurs catholiques appartenant à diverses disciplines et à divers pays d'Europe a constitué en 1962 un Secrétariat de Liaison pour les Etudes de Population. Pour plus ample information écrire à S.E.L.I.P.O., c/o C. Mertens, S.J., 95 chaussée de Mont-Saint-Jean, Louvain, Belgique.

hommes sincères qui désirent engager le dialogue et qui sont intéressés, prêts à collaborer, à aider lorsqu'ils trouvent de notre côté des interlocuteurs suffisamment avertis.

Bien entendu, il ne peut être question d'une « science catholique » close sur elle-même; il faut une ouverture, une participation à tout ce qui se fait de valable ailleurs. Il s'agit de deux choses: de prendre plus activement part au vaste mouvement de recherches sur les problèmes de population qui se produit dans le monde et d'assurer les recherches qui sont particulièrement importantes du point de vue catholique. S'il y aurait grave dommage à négliger cette dernière tâche, il y en aurait autant à vouloir s'y enfermer.

Il convient de rappeler, à ce sujet, les paroles qu'adressait le Pape Pie XII aux membres du Congrès Mondial de la Population (1954): « Nous ne pouvons que Nous réjouir de la lumière que vos travaux, ceux de tous les démographes sincères, apportent à la connaissance des lois et des valeurs qui conditionnent l'évolution des populations. C'est pourquoi Nous engageons les catholiques à prendre une part active aux recherches et aux efforts qui s'accomplissent dans ce domaine ». Le Cardinal Suenens a spécifié cette exhortation dans son appel aux médecins: il en faudrait aujourd'hui un autre, aussi autorisé et aussi insistant, adressé aux spécialistes catholiques des sciences sociales.

\*

\*   \*   \*

Tels nous paraissent devoir être quelques traits importants d'une pastorale de la régulation des naissances qui ne procède pas de vues trop courtes, souvent inefficaces, qui mobilise les ressources si diverses que l'Eglise possède dans son clergé et son laïcat, répandus à travers tout le monde, engagés dans toutes les professions.

Cette pastorale demande une impulsion vigoureuse à partir des centres vitaux: de l'épiscopat et du Saint-Siège. Sinon, la prise de conscience risque d'être trop lente et les réalisations trop fragmentaires. Sinon, les timorés ou les paresseux invoqueront la prétendue volonté des autorités que ne soient pas abordés des problèmes aussi délicats. Sinon, dans ce monde en proie à l'inquiétude devant la formidable expansion de la vie, tenté de plus en plus par des solutions de facilité, l'Eglise n'apparaîtra pas comme le signe lumineux qu'elle doit être.